

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 120

Artikel: En faveur du film suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiellement les graves conséquences de la suppression des matinées. Mais un autre problème demeure : celui des bons de commande signés par les exploitants et des minima de garantie acceptés en un temps où la situation était toute différente.

Là aussi il est nécessaire de s'adapter aux circonstances et il est urgent que des décisions soient prises qui modifient les conventions en cours ou leur donnent au moins assez de souplesse pour que soient évités les différends et les conflits qui ne manqueraient pas de surgir sans cela.

Lors de l'évacuation du quartier du Vieux-Port, à Marseille, plusieurs cinémas qui se trouvaient inclus dans la zone à démolir ont eu à fermer définitivement leurs portes. Mais quelques autres ont dû à leur situation en dehors des limites prévues, de pouvoir continuer à fonctionner. Mais dans quelles conditions ? Alors que la plus grosse partie, sinon la totalité, de leur clientèle, avait été évacuée !... Les directeurs de ces salles auraient dû, automatiquement bénéficier de con-

ditions nouvelles, en harmonie avec les faibles possibilités de recettes qui leur restaient. Eh bien ! ces conditions nouvelles, s'ils les ont obtenues de certains, leur ont été refusées par d'autres et il leur a fallu parfois payer des minima supérieurs même au chiffre de la recette brute.

Ce n'est donc pas de démarches individuelles que les exploitants doivent attendre un réajustement des bons de commande à la situation dans laquelle ils se trouvent du fait des récentes mesures prises à l'égard du cinéma. Ce réajustement doit être une règle, et non une faveur qu'il faut solliciter avec plus ou moins de chances de l'obtenir.

Le principe de la location des films au pourcentage a pour but de faire participer équitablement toutes les branches de notre industrie à la bonne comme à la mauvaise fortune des films.

Ce principe, c'est dans des circonstances telles que celles que traverse actuellement l'exploitation qu'il faut s'en souvenir. Et l'appliquer.

La Chambre suisse du Cinéma

La Chambre suisse du cinéma s'est réunie à Berne sous la présidence de Monsieur A. Borel, ancien conseiller d'Etat, Neuchâtel. Elle a approuvé les comptes et le rapport du Ciné-journal suisse pour la période allant du 1^{er} août 1941 au 31 décembre 1942, et autorisé son bureau à prendre les mesures nécessaires pour l'application du plan de distribution du Ciné-journal suisse.

L'augmentation, désirée par les autorités fédérales compétentes de la participation des cinémas du pays

au financement du Ciné-journal suisse, sous la forme d'une augmentation des conditions d'abonnement, a donné lieu à une longue discussion. Finalement, la Chambre du cinéma a approuvé, à la majorité des voix, une certaine augmentation du tarif des abonnements à partir du 1^{er} mai 1943. Sa décision, qui sera transmise aux autorités fédérales compétentes à titre de proposition, reste toutefois en deçà des exigences de la Confédération.

On a manqué une belle chance . . .

On nous écrit de Lausanne :

Ce n'est pas encore cette année que le cinéma suisse romand nous fera oublier la production française d'avant-guerre. Un printemps particulièrement doux a fait pousser sur les hauteurs de Beaulieu un magnifique navet, *Manouche*, qui laisse loin derrière lui la maigre *Oasis dans la tourmente*. Il semble que les deux responsables de ce nouveau produit, M. Fred Surville, qui réalisa de bons documentaires sur la Grèce, et M. Francis Bernier, qui eut de l'esprit, aient été comme paralysés à l'idée d'avoir à tourner un grand film. Alors qu'ils n'avaient qu'à puiser dans notre littérature pour y trouver un sujet convenable, ils se sont rabattus sur une histoire mélo-dramatique et conventionnelle au possible. Ils en ont tiré une suite de sketches indigents, filmés sans originalité et reliés par des scènes de plein air qui n'ont aucun rapport avec l'action. Je n'aurais jamais imaginé que l'on puisse avoir l'impudeur de présenter une œuvre aussi mal faite. Il faut remonter au temps des premiers films sonores pour en trouver l'équivalent. Et à ce moment on avait encore l'excuse d'être dans une période de tâtonnements.

On aurait pu cependant nous intéresser à l'histoire de cette jeune fille qui, lasse d'attendre son bien-aimé, se donne à un bellâtre et tente de mettre fin à ses jours, si l'on avait pris la peine de nous faire connaître les personnages de ce sombre roman. Mais jusqu'à la fin, nous ne saurons jamais quelle est cette Manouche qui apparaît brusquement, un soir d'orage, chez trois étudiants. Est-ce une étudiante, une dactylo ou une lorette ? Mystère et discrétion. Tout le reste est à l'avenant. Rien n'est vraisemblable. Qu'est-ce que ce camp situé en pleine montagne et dont les étranges participants ne peuvent même pas correspondre avec leurs proches. M. Surville se souvient de temps en temps qu'il fait du cinéma et nous montre des trains, sous tous les angles possibles et imaginables et avec une telle insistance, que les spectateurs finissent par se demander pour qui on les prend. Les séquences finales sont

bien mauvaises. On ne saura jamais si Manouche se suicide par honte, pour ne plus entendre le bruit des carrousels ou pour avoir appris que le vieux Siméon est aimé en silence depuis vingt ans par une ancienne sommelière. Quant à la scène de l'opération, elle suffit à enlever au spectateur le peu d'indulgence qui lui restait. L'on comprend facilement le manque de conviction, des acteurs chargés d'interpréter de pareils rôles.

Et pourtant M. Surville a eu une idée originale. Il commence par nous montrer en gros plan un jeune homme qui se rase et qui ne tarde pas à laisser ce soin aux spectateurs pour échanger, avec quelques comparses, que la question sexuelle a l'air de troubler, des paroles définitives sur l'importance de la virginité chez la femme. Ce rasoir symbolique est une véritable trouvaille. C'est d'ailleurs la seule.

Les événements actuels offrent une chance unique à l'industrie cinématographique suisse de se développer.

En faveur du film suisse

Les représentants de la presse suisse étaient invités récemment par la Praesens Film AG, la créatrice des films « Fusilier Wipf », « Landammann Stauffacher » et

d'autres, à une conférence d'orientation sur le développement de la société. C'est ainsi que les journalistes suisses apprirent que la Praesens Film AG qui existe depuis 19

ans a entrepris de développer encore son activité et d'en souligner encore plus le caractère suisse. C'est pour cette raison que des personnalités de la vie politique et culturelle du pays ont été priées de faire partie du conseil d'administration. Parmi celles-ci se trouvent notamment le prof. Charly Clerc, de l'Ecole polytechnique fédérale, comme président du conseil d'administration, le prof. Linus Birchler, de l'Ecole polytechnique fédérale, M. Walter Boveri, président de la S.A. Brown-Boveri,

Présentation de films fribourgeois

Au théâtre Livio a eu lieu la présentation de divers films fribourgeois, sous les auspices de l'Union cantonale des sociétés de développement, avec le concours de la Fédération fribourgeoise du costume.

Des spectateurs étaient venus des diverses parties du canton et l'on voyait dans la salle de nombreux costumes régionaux.

† Harry Baur

Une brève information de presse nous apprenait la mort, survenue à Paris après une courte maladie, du grand acteur français Harry Baur.

Harry Baur était depuis nombre d'années considéré à juste titre comme l'une des meilleures vedettes de l'écran. Venu au cinéma après une belle carrière théâtrale, il interpréta quantité de films dont on n'a pas oublié la carrière et parmi lesquels nous citerons plus particulièrement : David Golder, Cette Vieille Canaille, Crime et Chatiment, Poil de Carotte, Un Grand Amour de Beethoven, Les Misérables, Un

M. B. Dukas, avocat, M. Gottlieb Duttweiler, M. Richard Schweizer, écrivain, M. Karl Wick, rédacteur à Lucerne, et M. Wechsler, ingénieur. D'autre part, le capital a été porté de 400.000 à 1 million de francs.

M. Wechsler, directeur de la Praesens Film, lança un appel aux écrivains suisses afin qu'ils fournissent des sujets pour la création de films modernes, et aux autorités pour qu'elles récompensent par des prix les bons films ainsi que cela se fait dans d'autres pays.

Parmi les notabilités présentes, signalons le président du Conseil d'Etat, M. Bernard Weck, entouré de plusieurs membres du gouvernement, et M. Pierre de Zurich, président de la Fédération fribourgeoise du costume.

Les films furent commentés par M. Thilo, secrétaire de la commission du tourisme.

Homme en Or, Les Hommes Nouveaux, Sarati le Terrible, Tarass Boulba, Le Patriote, Nostalgie, Nitchévo, Les Yeux Noirs, La Tragédie Impériale, Le Président Haudécœur, Samson, Mollenard, Un Carnet de Bal, Péchés de Jeunesse, La Tête d'un Homme, etc...

Eloigné de l'écran depuis quelques mois, il allait y faire sa rentrée prochaine. La mort est venue le surprendre alors que plusieurs importants projets l'envisageaient comme tête d'affiche. Avec lui, le cinéma français perd un acteur de classe et un homme de cœur.

Nouvelles de France

Le dernier film de Willy Forst.

Le célèbre metteur en scène, qui vient d'obtenir en Suisse romande un immense succès avec « Sang viennois », rencontre actuellement un plus grand succès encore avec son dernier film « Les femmes ne sont pas des anges », présenté récemment au public viennois.

Un nouveau Fernandel.

Fernandel, après avoir terminé une première série de spectacles de music-hall dans les principales villes de la zone sud, vient de partir pour Paris où il commencera la réalisation de son film « Adrien » pour Continental.

Et un nouveau Tino Rossi.

On prépare activement la réalisation de « Ile d'Amour », dont Tino Rossi sera la

vedette. Les extérieurs de ce film seront tournés en Corse, vraisemblablement durant les mois de mai et juin.

*

Georges Clouzot, qui avait adapté pour la « Continental Films » « Le dernier des Six », et « Les Inconnus dans la maison », et réalisé « L'Assassin habite au 21 », nous annonce ses prochains projets :

Il réalisera lui-même son scénario « Lettres anonymes », inspiré de la fameuse affaire des Lettres de Tulle, et ensuite « La chatte », une histoire originale due à Jean Anouilh.

Production Limitée en France.

Le comité d'organisation de l'industrie française du film a décidé de limiter la production 1943/1944 à 34 films.

Lettre de la Bulgarie

On annonce à Sofia la visite prochaine de la célèbre artiste Erna Sack, où elle donnera un concert. L'année dernière cette même artiste a donné un concert à Sofia avec un succès formidable.

A Sofia passe avec succès un film de Danielle Darrieux « Caprices » avec Albert Préjean. Toujours salle comble ont aussi les films « Liebeskomödie » avec Magda Schneider et Albert Materstock, « Le Lion

de Damas » avec Doris Duranti, « Meine Freundin Josephine » avec Hilde Krahl et Paul Hubschmidt, et le plus grand succès est toujours tenu par « La Fille du Puits » avec Raimu, Fernandel et Josette Day.

D'après une ordonnance du ministère des finances, l'impôt sur les billets d'entrée des cinémas a été augmenté très sensiblement — au double. Par suite de cela, les prix des places ont aussi augmenté de beaucoup. Alors que les meilleures places dans les cinémas de la capitale coûtaient environ 1 franc suisse, aujourd'hui les places moyennes ont un prix de 2 francs suisses, et les prix des places vont jusqu'à 3 francs suisses. Malgré cela, les salles de cinéma sont toujours pleines, et pour n'importe quel film ou quelle salle que ce soit, il faut toujours retenir des places à l'avance.

Le cinéma à Monaco

« Le Nouveau Film », revue trimestrielle éditée à Cannes, vient de publier quelques précisions sur l'activité cinématographique dans la Principauté de Monaco et, en particulier, à Monte Carlo.

Les circonstances, y lisons-nous, ont accordé à cette « Oasis dans la Tourmente » une position toute spéciale dans tous les domaines ; elles ont également fait que des possibilités cinématographiques nouvelles se sont tout à coup révélées à Monaco. C'est à Gabriel Ollivier, délégué général à la Propagande du gouvernement princier, que l'on doit d'avoir discerné ces possibilités et de les avoir exploitées avec intelligence. Depuis longtemps déjà il a réuni à l'Office National du Tourisme une documentation cinématographique internationale ; c'est en se basant sur ces documents et en les adaptant aux besoins locaux qu'il a pu rédiger un statut du cinéma qui, adopté par le gouvernement de S.A.S. le prince Louis II, régira bientôt la petite corporation cinématographique de la principauté.

Les producteurs venant s'établir à Monaco ou désirant y tourner leurs films aussi bien que les distributeurs qui approvisionnent les cinémas de la principauté et les directeurs de salles devront par conséquent se conformer aux prescriptions du statut qui, cependant, n'emprunte aux organisations similaires de l'étranger que ce qui peut vraiment être appliqué au champ d'activité restreint de Monaco. Mais, il ne faut pas s'y tromper... si la principauté ne possède que quelques salles de spectacle, la qualité du public qui les fréquente fait de Monaco un centre important. Le Cinéma des Beaux-Arts de Monte-Carlo a déjà vu se dérouler dans ses murs des premières mondiales, entre autres celle de « L'Arlésienne ».

Tous ceux qui aiment à la fois ce merveilleux petit pays et le cinéma ne peuvent que se réjouir, car Monaco est certaine-